



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bâle 2014

MC.DEC/8/14
5 December 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt et unième Réunion
CM(21), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/14
ADDITIF AU PLAN D'ACTION DE L'OSCE DE 2004 POUR LA
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Le Conseil ministériel,

Réaffirmant tous les engagements pertinents souscrits dans le cadre de l'OSCE et, en particulier, le Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes (MC.DEC/14/04),

Conscient des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes depuis son adoption,

Conscient qu'il est nécessaire d'apporter de nouvelles améliorations au processus en cours, ainsi qu'il a été noté à la Conférence d'examen de haut niveau sur les questions d'égalité entre les sexes consacrée aux progrès réalisés et aux lacunes constatées dans la mise en œuvre des engagements pertinents de l'OSCE, qui s'est tenue à Vienne en juillet 2014,

Charge les États participants :

D'élaborer un additif à sa Décision n° 14/04 relative au Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, devant être présenté au Conseil permanent pour adoption en 2015.